



UNEP



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement**

**Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la
culture**

Distr.
GENERALE

UNEP/UNESCO/GRASP/PrepCom.1/2
Rev. 2
28 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Réunion préparatoire d'experts en vue d'une
réunion intergouvernementale sur les grands
singes et le projet pour la survie des
grands singes (GRASP)**

STRATEGIE MONDIALE DE SURVIE DES GRANDS SINGES¹

A. Grands singes - la menace d'extinction

1. "Assurer un environnement durable" est un des huit grands objectifs de développement du millénaire adoptés au Sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2000. La protection de la biodiversité et des ressources des forêts est identifiée comme un des moyens d'atteindre cet objectif et les avantages économiques et sociaux qui lui sont associés. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, adopté à Johannesburg en septembre 2002, a également souligné que "la diversité biologique, qui joue un rôle essentiel dans le développement durable en général et l'éradication de la pauvreté, contribue de façon décisive à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité, ainsi qu'aux moyens de subsistance et l'intégrité culturelle des populations"². Les participants au Sommet de Johannesburg ont demandé des mesures immédiates pour réduire sensiblement le rythme de la perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.

2. La perte de biodiversité, mentionnée dans la Déclaration du Millénaire et dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, prend peut-être son caractère le plus sévère lorsque des espèces ou des groupes d'espèces entiers sont menacés d'extinction. C'est précisément la situation dans laquelle se trouvent les grands singes aujourd'hui. Effectivement, la menace d'extinction des grands singes dans l'avenir immédiat est sans aucun doute la principale raison d'élaborer et d'appliquer une stratégie mondiale de survie grands singes.

¹ Ce présent document a été entériné à la réunion préparatoire d'experts tenue à Paris du 26 au 28 novembre 2003.

² Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du sud), 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, No de vente E.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe, par. 44.

3. Il existe trois genres de grands singes: les gorilles, les chimpanzés et les orangs-outangs. Les gorilles sont divisés en des espèces de l'ouest et de l'est, et on les trouve dans dix pays qui vont du Nigeria à l'Ouganda. Les chimpanzés comprennent deux espèces : le chimpanzé commun, que l'on trouve dans 21 pays d'Afrique occidentale, centrale et orientale; et le bonobo ou chimpanzé pygmée, que l'on trouve seulement en République démocratique du Congo. Les orangs-outangs vivent en Asie du Sud-Est, sur les îles de Bornéo et de Sumatra en Indonésie et à l'est de la Malaisie.

4. La Commission de la survie des espèces de l'UICN (Union mondiale pour la nature) a classé les gorilles aussi bien de l'ouest que de l'est comme "globalement menacés", c'est à dire qu'ils sont en grand danger d'extinction à l'état sauvage dans le proche avenir. Trois populations particulières sont classées comme étant en "danger critique". Il s'agit de la forme de la Cross River à l'extrême ouest, et des formes à la fois de montagne et Bwindi à l'extrême est. Si les informations concernant un effondrement des populations de gorilles des basses terres de l'est sont vérifiées, cette sous-espèce sera aussi classée comme étant en "danger critique".

5. En ce qui concerne les chimpanzés et les bonobos, la Commission de la survie des espèces a, en 2002, classé les uns et les autres comme étant "menacés". Pour les premiers, chacune des quatre sous-espèces est aussi classée comme "menacée".

6. La Commission de la survie des espèces a classé l'orang-outang de Sumatra comme étant en "danger critique", et celui de Bornéo comme "globalement menacé". Les trois sous-espèces reconnues pour Bornéo sont aussi classées comme "menacées".

7. En bref, on peut affirmer qu'aujourd'hui - à l'aube du nouveau millénaire - chacune des espèces de grands singes est en grand danger d'extinction, que ce soit dans l'avenir immédiat ou au mieux dans les 50 ans qui viennent. Par exemple, une enquête récente sur 24 zones protégées d'Afrique et d'Asie du sud-est a abouti à la conclusion que les populations de grands singes diminuaient dans 96 % de ces sites.

8. La plupart des menaces qui pèsent sur les singes résultent des activités humaines : populations humaines accrues empiétant sur leurs habitats, guerres civiles, braconnage pour la viande ou le commerce d'animaux vivants, maladies telles que l'ébola qui peuvent décimer des populations de singes, et destruction des forêts.

9. Les résultats d'analyses récentes indiquent que plus de 70 % des habitats de chacune des espèces de grands singes africains ont été affectés par le développement d'infrastructures. Pour l'orang-outang, la proportion est 64 %. Les scénarios du futur indiquent que la perte annuelle d'habitats non perturbés dépassera 2 % par an pour les grands singes d'Afrique et 5 % dans le cas de l'orang-outang d'Asie du Sud-Est. D'ici 2030, les scénarios suggèrent que moins de 10 % des habitats des grands singes en Afrique seront épargnés par les impacts du développement des infrastructures. Dans le cas de l'orang-outang, la proportion sera inférieure à 1 %. Ces chiffres sont étayés par des estimations des pertes d'habitats et de leur dégradation effectuées par des chercheurs sur le terrain en ce qui concerne les grands singes.³

B. Les grands singes sont particuliers

10. Les grands singes sont dotés d'un spectre de caractéristiques qui leur donnent une importance particulière. Celles-ci ont trait aux gènes, à la morphologie et à la physiologie, aux capacités individuelles ainsi qu'au comportement et à l'organisation sociale. En termes de patrimoine génétique, les grands singes partagent 96 % de leur ADN avec les humains, la proportion atteignant 98,4 % pour les chimpanzés.

11. Au niveau des individus, les grands singes déploient un grand éventail de comportements intelligents, y compris la fabrication et l'utilisation d'outils, la sélection d'aliments et l'utilisation de plantes pour l'automédication. Ils communiquent avec des sons, des expressions faciales, des gestes et des manifestations,

³ *The Great Apes - The Road Ahead*. Perspective mondiale des impacts du développement structurel sur les grands singes (PNUE GRID - Arendal (Norvège), septembre 2002).

et en captivité ont appris le langage, que ce soit par des signes ou par l'usage de symboles et de programmes informatiques. Ils éprouvent manifestement une grande diversité d'émotions, notamment la joie et la peine. La vie sociale des grands singes a été étudiée en détail, en particulier celle des chimpanzés. Elle s'est révélée être extrêmement riche et complexe. Les liens mère/petit sont intenses et durent longtemps et peuvent comprendre des démonstrations d'utilisation d'outils. Les grands s'occupent des petits. Les mâles coopèrent pour la chasse et la défense de leur territoire, et forment des alliances politiques pour le pouvoir. Les débuts de moralité sont évidents dans la manière dont le harcèlement excessif d'un subordonné par un animal dominateur suscite des expressions de malaise chez d'autres membres du groupe. Les différences culturelles, par exemple l'utilisation d'outils, se présentent entre différentes populations de la même espèce. Les sciences cognitives modernes, utilisant des systèmes d'imagerie sophistiquée sur les cerveaux au travail, démontrent qu'il existe de fortes similitudes entre la fonction du cerveau des humains et des grands singes.

12. Pour ces raisons, les grands singes forment un pont unique entre les humains et le monde naturel. Comprendre l'écologie et le comportement des grands singes donne ainsi une possibilité continue d'apprécier la manière dont nous avons évolué, et la précarité de notre propre position qui est celle d'une espèce parmi les 10 - 15 millions d'espèces ou davantage qui se trouvent sur notre planète. Si nous devions perdre une espèce quelconque de grands singes, beaucoup de gens sentiraient que nous détruisons une partie du pont qui conduit à nos origines, et avec elle une partie de notre humanité même.

13. Les grands singes constituent aussi un indicateur clé pour des écosystèmes en danger. Les forêts qu'ils habitent sont une ressource vitale pour les humains, et une réduction de leur nombre est un signe certain que ces forêts ne sont pas utilisées d'une manière durable.

14. Les habitats des grands singes sont vitaux pour les humains et beaucoup d'autres espèces comme source de nourriture, d'eau, de remèdes et de bois, et en tant que régulateurs de notre climat qui évolue. Les grands singes jouent aussi un rôle clé dans le maintien de la santé et de la diversité des forêts tropicales, en dispersant les graines et en formant de petites ouvertures dans la canopée forestière qui permettent aux jeunes arbres de pousser et de reconstituer le système.

15. L'importance vitale des écosystèmes de forêts a été reconnue par les ministres africains de l'environnement, qui ont récemment demandé que "le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique définisse les écosystèmes de forêts comme un des grands domaines d'intervention."⁴ De même, les ministres de l'environnement de l'Asie du Sud-Est ont convenu de gérer de manière durable et d'utiliser rationnellement leurs ressources biologiques diverses.⁵

C. Efforts actuels pour la conservation des grands singes

16. Depuis des décennies des individus et des organisations travaillent pour protéger les grands singes en trouvant des solutions pour qu'ils coexistent mieux avec leurs cousins humains dans les territoires forestiers qu'ils partagent avec eux en Afrique occidentale et centrale et en Asie du Sud-Est. En partie grâce aux premières années d'activités du Partenariat du projet pour la survie des grands singes (GRASP) entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui fonctionne en vertu d'une constitution intérimaire⁶, et de l'organisation d'ateliers et de séminaires au niveau national, ainsi que de visites conduites par les équipes d'appui technique du Partenariat du GRASP, certains Etats des aires de répartition des grands singes sont à présent en train d'élaborer des plans nationaux pour leur conservation. Dans certains pays, des politiques éclairées ont protégé les forêts dans l'intérêt des communautés locales en même temps que des grands singes.

⁴ Déclaration de Kampala sur l'environnement pour le développement, adoptée à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Kampala (Ouganda) du 1er au 5 juillet 2002.

⁵ Résolution de Kota Kinabalu sur l'environnement, huitième réunion de l'Association des ministres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tenue à Kota Kinabalu, Sabah (Malaisie), en octobre 2000.

⁶ Un document distinct proposant une constitution permanente pour le Partenariat du GRASP est soumis pour examen à une réunion intergouvernementale sur les grands singes. Le rôle du GRASP dans la stratégie mondiale de survie des grands singes est étudié plus loin dans le présent document.

Les recettes apportées par les touristes qui visitent les parcs et observent les grands singes, par exemple dans les parcs nationaux de Bwindi et de la forêt de Kibale en Ouganda, aident à financer leur protection en même temps qu'à fournir des emplois à la population locale et des revenus pour le développement communautaire. Dans de tels cas, et avec une gestion appropriée, les grands singes se révèlent être une ressource économique importante pouvant améliorer les conditions de vie des communautés voisines.

17. Certains gouvernements des Etats des aires de répartition des grands singes ont travaillé la main dans la main avec des organisations non gouvernementales sur des projets pour leur conservation. Des organisations non gouvernementales internationales - dont beaucoup sont des partenaires du GRASP⁷ - ont travaillé avec des gouvernements et côte à côte avec leurs homologues locaux. Des gouvernements de pays développés et des groupements régionaux comme l'Union européenne ont commencé à se focaliser sur des manières d'aider les Etats des aires de répartition à édifier leurs propres programmes et politiques de développement durable en mettant un accent légitime sur la conservation de la biodiversité, y compris les grands singes. Les Etats Unis, par exemple, ont récemment adopté le *Great Apes Conservation Act*, qui permettra de financer certaines des initiatives nécessaires. Le Royaume-Uni a apporté un appui substantiel au GRASP pendant sa phase intérimaire⁸. L'Australie envisage des moyens d'accroître son appui aux programmes de conservation des grands singes, particulièrement en Asie du Sud-Est.

18. L'industrie privée et le monde des affaires ont commencé à reconnaître que la conservation de la biodiversité, notamment la protection des grands singes, offre à la fois des défis et des opportunités. Quelques compagnies, par exemple, adhèrent déjà à des codes de conduite relatifs à l'abattage durable, à des codes qui prévoient des dispositions pour la conservation de la biodiversité et la faune sauvage. D'autres se sont montrées sensibles à la destruction potentielle de l'habitat forestier causée par l'extraction des minéraux, comme le coltan. Et enfin d'autres encore, par exemple, Britannia Airways, la maison d'édition Dorling Kindersley et le Six Continent Hotel Group, ont trouvé approprié de soutenir le travail de GRASP.

19. Les ressources fournies au plan national et international par le biais du réseau de scientifiques travaillant dans des organisations comme l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la Société internationale de primatologie (SIP) ont aussi joué un rôle important en veillant à ce qu'une bonne base scientifique soit donnée aux programmes et projets locaux, nationaux et internationaux pour la conservation des grands singes.

20. Des organisations et institutions internationales ont aussi joué leur rôle. Par exemple, le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) a mis en place le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui favorise l'approche par écosystèmes, en équilibrant les utilisations des sols entre une protection systématique et une exploitation contrôlée ou une autre utilisation des populations locales. La Convention sur le patrimoine mondial (CPM), gérée par l'UNESCO, vise à protéger les sites naturels et aussi culturels d'une valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs réserves de biosphère du MAB, comme Taï en Côte d'Ivoire, Odzala en République démocratique du Congo et Gunung Leuser en Indonésie, et des sites du Patrimoine mondial tels que les parcs nationaux de Virunga, Kahuzi-Biega et Salonga en République démocratique du Congo, la réserve de faune de Dja au Cameroun et la Forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda, sont des sites critiques pour la survie des grands singes. Le programme MAB a ouvert la première école régionale de niveau post-universitaire sur la gestion intégrée des forêts à Kinshasa, afin d'édifier un nouveau cadre de spécialistes africains. Il est possible d'accroître aussi bien le nombre que la surface des réserves de biosphère et des sites du Patrimoine mondial, et aussi de renforcer les capacités des autorités nationales et des communautés locales pour donner effet à ces désignations sur le terrain.

⁷ Une liste d'organisations non gouvernementales qui sont actuellement partenaires du GRASP apparaît plus loin dans le présent document.

⁸ En annonçant son appui au GRASP à Nairobi en septembre 2001, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a été le premier à soutenir officiellement le GRASP, a déclaré qu'il était "profondément préoccupé et avait agi pour traiter certains des problèmes les plus pressants, comme ceux de la chasse pour la viande de brousse et de la destruction d'habitats par l'abattage d'arbres illégal et sans discernement".

21. L'UNESCO et la CPM ont un programme spécial appuyé par la Fondation des Nations Unies pour renforcer la conservation des sites du Patrimoine mondial en République démocratique du Congo qui sont très vulnérables à la suite du conflit armé dans la sous-région. Un autre programme, l'Initiative centrafricaine sur les forêts du Patrimoine mondial, est en préparation et vise à renforcer la gestion de plusieurs massifs boisés transfrontaliers dans le bassin du Congo et à aider les pays de la région à proposer leur désignation comme sites du Patrimoine mondial.

22. L'UNESCO a établi une "initiative ouverte" avec toutes les agences spatiales internationales. Par cette initiative, elle aidera les pays en développement à surveiller les sites du Patrimoine mondial grâce à une imagerie satellitaire. Dans le cadre de cette activité, l'UNESCO a constitué un consortium avec l'Agence spatiale européenne et plusieurs organisations non gouvernementales travaillant dans les habitats des gorilles. Le PNUE fait partie de ce consortium. Un projet pilote utilisera des images de satellites pour fournir une évaluation des changements du couvert végétal au cours des dix dernières années. Ce projet de surveillance des habitats des gorilles sera focalisé sur quatre sites existants ou proposés du Patrimoine mondial dans la partie du Rift située autour du lac Albert, englobant des zones frontalières de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Un des principaux produits de ce projet consistera en des cartes simples mais précises dérivées d'images satellitaires. Ces cartes seront fournies aux gestionnaires des sites, aux gardiens des réserves et aux organisations non gouvernementales de conservation, à des fins de surveillance et de communication de données.

23. Aussi bien l'UNESCO que le PNUE estiment que ce projet ainsi que d'autres relevant du GRASP offrent une possibilité de relier la biodiversité et l'édification de la paix dans une région troublée, et d'apporter un appui international aux programmes déjà menés par un certain nombre de partenaires du PNUE et de l'UNESCO dans la mouvance des organisations non gouvernementales.

24. Le PNUE a mobilisé trois conventions internationales sur la flore et la faune sauvages qu'il administre et leur a demandé de jouer un rôle pilote dans leurs domaines de compétences ; les organes directeurs de ces conventions ont approuvé cette initiative. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'efforce de lutter contre la contrebande des grands singes pour la consommation humaine ou la vente comme spécimens vivants. La CITES s'intéresse de près à des incidents récents liés à l'exportation d'animaux vivants d'Afrique, dont un a causé la mort de deux grands singes. La Convention sur la diversité biologique (CDB) participe au débat sur les effets qu'a le commerce de la viande de brousse sur les ressources de la biodiversité et étudie la meilleure manière d'intégrer la conservation des grands singes dans des cadres plus larges de gestion de la biodiversité (en particulier par son programme de travail sur la biodiversité forestière) dans les divers Etats des aires de répartition, qui sont tous Parties à la CDB. La Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) se concentre sur les espèces orientales de gorilles, qui traversent les zones montagneuses frontalières entre l'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo. Une coopération renforcée entre les trois gouvernements favoriserait la survie des gorilles de montagne, et un accord officiel pourrait être envisagé en vertu de l'article IV de la Convention.

25. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'occupe de plus en plus du maintien de la biodiversité dans les forêts du monde, du point de vue de la sécurité alimentaire des populations rurales, de la prévention et de la lutte contre l'abattage illégal, le braconnage et la contrebande, de la gestion de la flore et de la faune sauvages et des produits forestiers autres que le bois.⁹

⁹ Anticipant les exposés attendus de la FAO à l'occasion du Douzième Congrès mondial des forêts (Québec, 21-28 septembre 2003), organisé par le Canada en collaboration avec la FAO, le Directeur général adjoint et Chef du Département des forêts, M. Hosny El-Lakany, a affirmé dans une déclaration publiée le 24 juillet 2003 : "Les nations doivent gérer leurs forêts d'une manière durable afin que les générations présentes puissent bénéficier des avantages des ressources forestières de la planète tout en les préservant pour répondre aux besoins des générations futures."

26. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est préoccupée par les implications possibles pour la santé et le bien-être humains de certaines interactions entre les grands singes et les êtres humains et de la possibilité de transmission de maladies contagieuses, comme celle du virus ébola, entre l'homme et l'animal.

27. Il importe également de reconnaître l'ampleur de l'engagement des principaux organismes bilatéraux de développement, y compris les institutions financières internationales. En dix ans, par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est devenu la source la plus importante de subventions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (domaine d'activité que le FEM considère comme une de ses plus grandes priorités), en versant près de 4,2 milliards de dollars en subventions directes et en cofinancements à cette fin. Un projet du FEM a créé un fonds d'affectation spéciale pour aider à préserver et à mettre en valeur de manière durable le parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda. Ce projet favorise la conservation et l'utilisation durable d'une biodiversité importante ainsi que le partage équitable des avantages des ressources forestières, et des représentants des communautés locales siègent dans son comité de pilotage. En Indonésie, un projet appuyé par le FEM et géré par la Banque mondiale contribue à assurer l'avenir du parc national de Kerinci Seblat en intégrant la gestion et la conservation du parc au développement local et régional.¹⁰

28. La Banque mondiale a investi dans 226 projets liés à la biodiversité entre 1988 et 1999. Le portefeuille de la biodiversité à la Banque mondiale a vu un accroissement graduel de ses financements pendant cette décennie, avec des engagements atteignant un total de 1,5 milliards de dollars de ses propres ressources, complété par un milliard supplémentaire de cofinancements. La mission et le portefeuille du groupe de la Banque mondiale comportent deux domaines d'avantages comparatifs qui sont importants pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité. En premier lieu, l'échelle et la diversité des instruments de financement de la Banque sont plus grands que cela n'est possible pour la plupart des autres donateurs. La Banque joue aussi un rôle d'entraînement parmi la communauté des donateurs et stimule le cofinancement et la coordination entre donateurs. Cela offre des possibilités multiples d'intégrer les préoccupations de la biodiversité dans l'assistance au développement et de traiter les causes profondes de la perte de biodiversité, y compris les menaces qui pèsent sur l'avenir des grands singes.¹¹ La Banque mondiale a aussi instauré la tenue de réunions entre les responsables de sociétés européennes d'exploitation forestière et des défenseurs de la conservation pour promouvoir l'adoption de codes de conduite dans les concessions d'abattage.

29. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intègre son appui aux pays pour la biodiversité dans son travail de base, en insérant les préoccupations de la biodiversité dans des activités telles que la gouvernance et la réduction de la pauvreté dans plus de 120 pays. Il existe aujourd'hui plus de 200 projets FEM/PNUD en cours sur la biodiversité et les eaux internationales, la préservation des écosystèmes forestiers étant une des préoccupations principales.¹²

30. Le portefeuille du FEM du PNUE complète le Programme de travail régulier du PNUE et inclut des projets qui : a) encouragent la coopération multi-pays et régionale pour atteindre des bénéfices environnementaux mondiaux ; b) font avancer les connaissances pour la prise de décisions en matière d'environnement par le biais d'analyses scientifiques et techniques, notamment des évaluations de l'environnement et des travaux de recherche ciblée ; c) développent et montrent des technologies, méthodologies et outils pour une meilleure gestion de l'environnement ; d) renforcent les capacités pour la gestion de l'environnement. Le portefeuille total du FEM du PNUE compte 320 projets financés à concurrence de 760 millions de dollars, y compris le fonds du FEM de 405 millions de dollars. Sont ainsi inclus 48 projets FEM de grande ou moyenne envergure, qui financent la conservation de la biodiversité (financement total de 280 millions de dollars, le FEM subventionnant 152 millions de dollars).

¹⁰ Questions de biodiversité (Fonds pour l'environnement mondial, avril 2002).

¹¹ *Supporting the Web of Life - The World Bank and Biodiversity - A Portfolio Update* (Banque mondiale, avril 2000).

¹² Conserver la biodiversité, maintenir les moyens de subsistance : Expériences du FEM et du PNUD en rapport avec des projets sur la diversité biologique (FEM, PNUD, non daté)

31. En ce qui concerne spécifiquement la conservation des grands singes, on peut soutenir de manière plausible que les initiatives déjà prises séparément dans ce domaine par des Etats des aires de répartition, des organisations non gouvernementales, l'industrie et les milieux d'affaires, les organismes internationaux et la communauté des donateurs représentent un pas important sur le chemin indiqué par le Sommet du millénaire, le Plan stratégique de la CDB et le Sommet de Johannesburg. De plus, le lancement du programme GRASP par le PNUE et l'UNESCO en mai 2001 et les actions entreprises jusqu'ici par les partenaires du GRASP et les Etats des aires de répartition ont certainement aidé à fixer l'attention sur la question de la conservation des grands singes et à améliorer le degré de coordination et les éléments communs des programmes et des projets des nombreux acteurs différents qui sont impliqués. Des missions techniques, des séminaires et des ateliers conçus pour soutenir le processus de mise en place de plans nationaux pour la survie des grands singes (NGASP) ont eu lieu dans la majorité des Etats des aires de répartition. De plus, il y a déjà eu un financement significatif de plusieurs projets importants de conservation des grands singes par le GRASP ou par son intermédiaire.

D. Insuffisance des efforts actuels en faveur des grands singes

32. Des efforts importants ont déjà été faits, comme cela est noté dans la section C ci-avant, mais ils n'ont pas suffi à sauvegarder les grands singes et à empêcher les pressions incessantes qui ont entraîné le déclin dramatique et persistant aussi bien de leur nombre que de leur répartition. Bien que les grands singes soient protégés par la législation nationale dans tous les pays où ils vivent, la capacité de mise en application est insuffisante dans la plupart des Etats de leurs aires de répartition. Même dans les zones qui sont censées être protégées, aussi bien le braconnage que l'abattage d'arbres et l'extraction minière effectués de manière illégale ont des impacts sur les populations vulnérables de grands singes. Le droit international ne parvient pas non plus à protéger ces primates. Tous les singes non humains figurent sur la liste de l'appendice I de la CITES, qui interdit les échanges internationaux à des fins principalement commerciales, mais la valeur monétaire élevée que certaines personnes attachent aux grands singes captifs est un appât constant pour ceux qui pratiquent le commerce et la chasse de manière illégale. Le commerce illégal de la viande de brousse - dont une partie concerne la viande des grands singes - demeure, dans une large mesure, incontrôlé à l'intérieur et entre des pays voisins d'Afrique. Les maladies font également des ravages, avec l'épidémie du virus ébola qui fauche aussi bien les populations de grands singes que les populations humaines, et les nouveaux risques d'épidémies d'origine humaine dans les communautés de grands singes visitées par les touristes. Enfin la guerre, les troubles civils et les violations de la loi et de l'ordre ont exacerbé les problèmes existants dans plusieurs pays africains et en Indonésie.

33. L'urgence de la situation exige manifestement une action plus poussée. Dans beaucoup d'endroits, il est déjà trop tard, car les grands singes y ont à présent disparu. Si nous ne pouvons pas parvenir à accroître radicalement l'intensité des efforts pour protéger les grands singes et leurs habitats, il sera trop tard pour beaucoup plus de populations de gorilles, de chimpanzés, de bonobos et d'orangs-outangs.

34. Toute extinction locale est une perte pour l'humanité, une perte pour les communautés humaines locales et une déchirure dans l'écologie de la planète. C'est pourquoi un nouvel effort majeur en faveur des grands singes et des communautés associées est à la fois opportun et approprié.

E. Besoin d'une stratégie mondiale de survie des grands singes

35. Une étape importante dans un nouvel effort majeur pour protéger et conserver les grands singes serait l'élaboration et l'application d'une stratégie mondiale de survie pour toutes les populations de grands singes dans leurs écosystèmes dynamiques, évolutifs et naturels. Actuellement les efforts de conservation sont déployés d'une manière décousue, là où des possibilités s'offrent et où des ressources sont disponibles. Ces efforts auraient plus d'impact s'ils étaient intégrés dans une approche systématique d'un problème défini à l'échelle mondiale, tout en étant adaptés aux circonstances locales. Une stratégie mondiale de ce genre devrait aussi être intégrée aux objectifs de développement des Etats des aires de répartition et être sensible aux besoins des communautés locales. La stratégie mondiale devrait être régulièrement révisée à la lumière de nouvelles connaissances et d'une nouvelle compréhension des priorités de la conservation des grands singes.

F. Éléments clés d'une stratégie mondiale de survie des grands singes¹³

36. L'objectif global d'une stratégie mondiale de survie des grands singes peut être défini de la manière suivante (pour reprendre les termes du document de la stratégie du Partenariat du GRASP lancée au Sommet de Johannesburg en septembre 2002)¹⁴:

“En tant que défi immédiat, écarter la menace d'extinction imminente à laquelle doivent faire face la plupart des populations de grands singes, à savoir les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées) et les orangs-outangs. Par la suite, conserver dans leurs habitats, là où ils existent, les populations sauvages viables de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes, et veiller à ce que, lorsqu'il y a des interactions entre elles et des populations humaines, ces interactions soient positives de part et d'autre et durables.”

37. Les objectifs subsidiaires par rapport à l'objectif général de la stratégie mondiale de survie des grands singes sont les suivants:

Objectifs immédiats :

- a) Promouvoir la stratégie mondiale de survie des grands singes ;
- b) Surveiller les populations de grands singes et établir une banque de données avec les informations afférentes ;
- c) Réunir et analyser les initiatives et les projets existants aux différents niveaux pour identifier les lacunes et établir des priorités d'actions, et encourager la coordination et la coopération ;
- d) Encourager les Etats des aires de répartition à élaborer et appliquer des plans nationaux de survie pour les populations de grands singes et de protection de leurs habitats et veiller à ce que ces Etats disposent de ressources nécessaires à cette fin ;
- e) Fixer des priorités pour une efficacité optimale de l'utilisation des ressources et identifier des domaines de financement qui sont actuellement négligés ;
- f) Promouvoir et appliquer un cadre juridique dans les pays impliqués dans la survie des grands singes et la protection de leurs habitats ;
- g) Soutenir des initiatives visant à générer des revenus pour les communautés vivant à l'intérieur et à proximité des habitats des grands singes et des zones protégées en tenant dûment compte des communautés indigènes ;
- h) Aider à obtenir des financements nouveaux et supplémentaires pour la survie des grands singes et de leurs habitats et faire en sorte que la communauté internationale au sens le plus large (nations donatrices, organisations et institutions internationales, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires et industrie) apporte un appui efficace et cohérent aux efforts déployés par les Etats des aires de répartition des grands singes.

Objectifs à plus long terme :

¹³ Cette section s'appuie largement sur un document de discussion présenté et examiné à la Conférence sur la gestion de la flore et de la faune sauvages en Afrique dans le nouveau millénaire, tenue au Mweka College of Wildlife Management (Tanzanie) du 13 au 15 décembre 2000.

¹⁴ Stratégie du Partenariat du projet pour la survie des grands singes (GRASP), PNUE-UNESCO, septembre 2002.

- a) Conduire des activités de recherche scientifique pour générer des informations utiles sur les grands singes et leurs habitats, et diffuser ces informations d'une manière simple et accessible ;
- b) Demander instamment aux pays d'adhérer aux conventions et accords pertinents pour la conservation des grands singes et l'élimination de leur commerce illicite ;
- c) Promouvoir l'élaboration et le transfert, entre les Etats des aires de répartition, leurs partenaires et d'autres parties intéressées, de technologies appropriées, de programmes de formation et de meilleures pratiques pour la planification, le financement, la surveillance et la livraison des produits ;
- d) Encourager l'inclusion de l'importance des grands singes et de leurs habitats dans les programmes éducatifs nationaux, et la diffusion de ces informations par l'intermédiaire des médias.

38. La stratégie mondiale de survie des grands singes a pour but d'encourager le gouvernement de chaque Etat des aires de répartition des grands singes à élaborer et adopter un plan national pour la survie des grands singes. Cela permettrait d'identifier l'état des connaissances actuelles sur la population et la répartition de chaque espèce, la législation pertinente et d'autres facteurs qui interviennent. Lorsque l'information présente des lacunes, des travaux de recherche devraient être entrepris pour y remédier dans un cadre temporel approprié. Les actions clés au niveau national pourraient en outre consister à :

- a) Déterminer l'état actuel et les tendances récentes de chaque population de grands singes et de tous les habitats restants. Lorsque cette information fait défaut, des enquêtes immédiates devraient être entreprises pour obtenir ces données de base. Le plan national pour la survie des grands singes devrait comprendre des cartes pour montrer l'étendue des habitats à présent et dans le passé récent, en surimposant les parcs nationaux et les réserves. Des recommandations devraient être formulées pour :

- i) Examiner le système national des zones protégées, notamment les zones de conservation des communautés, des sites sacrés et des zones d'utilisation traditionnelle en ce qui concerne les stratégies et les plans nationaux de conservation de la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité biologique, et les plans nationaux connexes en matière d'utilisation des terres et de l'eau ;

- ii) Sur la base de i) ci-avant, créer ou renforcer un système national de zones protégées reliées par des corridors et des aires de transition, qui maximise l'étendue des habitats dont disposent les grands singes, conformément à l'approche par écosystème et au concept de réserve de biosphère. Construire un tel système national devrait tenir compte de :

- dans la mesure du possible, étendre les zones protégées existantes pour englober les zones adjacentes contenant de grandes étendues d'habitats des grands singes ;
- assurer une gestion efficace des zones protégées existantes ;
- établir de nouvelles zones protégées dans les habitats où se trouvent les grands singes et/ou reconnaître des zones de protection des communautés, des sites sacrés et des zones à utilisation traditionnelle ;
- encourager la coopération transfrontalière pour conserver les habitats partagés des grands singes, notamment par le biais, le cas échéant, de l'utilisation des désignations internationales du Patrimoine mondial, des zones humides d'importance internationale de Ramsar, et des réserves de biosphère du MAB ;
- identifier et établir des couloirs écologiques entre les habitats fragmentés des grands singes et promouvoir leur utilisation durable d'une manière compatible avec la conservation et le bien-être des grands singes ;
- dans des zones où les grands singes ont été éliminés récemment, évaluer le potentiel pour les réintroduire.

- b) Evaluer la politique nationale, la législation et les programmes de conservation existants pour établir s'ils protègent les grands singes et leurs habitats, et recommander des lois révisées ou nouvelles lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs suivants :

- i) La chasse, le commerce et la propriété privée des grands singes devraient être interdits par la loi et l'utilisation non durable de leurs habitats devrait être soumise à une réglementation stricte ;
 - ii) La récolte du bois et des produits forestiers autres que le bois, l'extraction de minéraux, la construction de routes et de bâtiments et le développement agricole devraient seulement être permis dans les zones d'habitat des grands singes où ces activités et leurs conséquences ne nuisent pas à leur survie ;
- c) Identifier les insuffisances possibles dans l'application des lois et recommander les mesures nécessaires pour protéger les grands singes et leurs habitats, par exemple ;
- i) Le cas échéant, les organismes responsables de l'application des lois (police, agents des douanes, personnel chargé de la protection de la faune sauvage, etc.) devraient bénéficier de davantage d'effectifs, de formation, de matériel et de ressources ;
 - ii) Lorsque des communautés humaines vivent dans des habitats de grands singes ou à proximité, des mesures devraient être prises pour encourager leur participation active à la conservation de ces primates, y compris les mesures pour l'application des lois ;
- d) Evaluer l'impact sur les grands singes et leurs habitats, d'activités extractives telles que l'exploitation forestière, l'extraction minière, la prospection pétrolière, etc. et, en liaison avec les ministères compétents, les dirigeants des sociétés concernées et des organismes de développement tels que la Banque mondiale, prendre action pour atténuer ces pressions, en prenant par exemple les mesures suivantes :
- i) Des concessions d'exploitation forestière devraient être accordées pour des périodes correspondant aux générations des essences récoltées, afin d'encourager une planification à long terme ;
 - ii) L'octroi de contrats devrait aller à des activités écologiquement durables ;
 - iii) La main d'œuvre des compagnies ne devrait pas pratiquer la chasse pour la viande de brousse, ni en dépendre pour son alimentation ;
 - iv) Les routes d'accès devraient être détruites après leur utilisation, à moins qu'elles ne fassent partie d'un réseau routier planifié assorti de mesures appropriées pour lutter contre le commerce de viande de brousse ;
- e) Ayant présent à l'esprit la nécessité de la coordination et de la synergie, identifier, planifier et mettre en œuvre des projets de développement durable dans l'intérêt des personnes vivant dans des habitats de grands singes ou à proximité, comme l'écotourisme basé sur une observation soigneusement contrôlée de ces primates, l'utilisation de produits de la forêt autres que le bois, etc. Avant tout, il est essentiel d'appuyer des projets communautaires qui protègent toutes les ressources des forêts et maintiennent leur capacité de fournir aux humains des ressources indispensables telles que l'eau, la nourriture, des médicaments, des matériaux de construction, des sols et des combustibles. Certaines communautés ont des traditions anciennes de protection particulière des primates, y compris les grands singes. Les plans nationaux pour la survie des grands singes devraient s'appuyer sur ces acquis chaque fois que cela est possible. L'accent devrait être mis sur les liens avec les projets de développement rural et sur les projets extérieurs aux zones protégées, qui pourraient atténuer les pressions sur ces zones ;
- f) Lorsque le commerce illégal des jeunes singes se poursuit, prévoir une installation officiellement homologuée pour soigner les animaux confisqués ou saisis, et lorsque cela est possible les rétablir. Lorsque aucune installation de ce genre n'existe, les gouvernements devraient en créer une ou prendre des dispositions (par le biais de la Pan African Sanctuaries Alliance (PASA) en Afrique ou du réseau de centres de réhabilitation des orangs-outangs en Malaisie et en Indonésie) avec un sanctuaire approprié dans un pays proche pour recevoir des singes capturés ou orphelins avec un minimum de retard bureaucratique (pour minimiser le stress et les complications médicales) ;

- g) Prendre les mesures nécessaires pour éviter la transmission des maladies entre les grands singes et les êtres humains ;
- h) Encourager des initiatives éducatives pour la conservation - formelles et informelles - par le biais des écoles, des sanctuaires et des centres de tourisme pour l'observation des singes, en utilisant la presse, la radio et la télévision ;
- i) Consulter toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les organisations non gouvernementales compétentes, pour s'assurer qu'elles s'approprient une part du processus du plan national pour la survie des grands singes ;
- j) Etablir des comités nationaux pour les grands singes impliquant toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires, universitaires, communautés locales, etc.) et désigner des correspondants nationaux pour traiter les questions de conservation des grands singes, y compris l'élaboration des plans nationaux pour leur survie ;
- k) Inviter/encourager tous les acteurs considérés dans les plans nationaux à s'acquitter des rôles et des fonctions qui leur sont dévolus afin d'assurer une application complète et opportune de ces plans ;
- l) Examiner régulièrement les progrès accomplis dans l'application des plans nationaux et prendre des mesures appropriées pour remédier aux lacunes ou réorienter les priorités ;
- m) Etablir des liens et engager des efforts concertés entre les Etats des aires de répartition, en particulier :
- i) Dans les zones d'habitat des grands singes qui sont adjacentes à des zones similaires dans des pays voisins, lorsque des accords transfrontaliers de gestion et de conservation des ressources naturelles peuvent être appliqués, par exemple dans le cadre de la CMS en ce qui concerne le gorille oriental en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo ;
 - ii) Lorsqu'on a connaissance de l'existence d'un commerce entre pays de viande de brousse, de jeunes primates vivants ou d'autres produits provenant des singes ;
 - iii) Quand des possibilités existent pour élaborer des stratégies ou des accords sub-régionaux pour la conservation des grands singes ;
- n) Participer à des accords intergouvernementaux tels que la CITES, la CDB, l'Accord international sur les bois tropicaux, les conventions pertinentes de la FAO, la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, etc. qui ont un rapport explicite ou implicite avec la conservation des grands singes, et en particulier appuyer des initiatives telles que :
- i) Le Groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse ;
 - ii) Le Groupe de liaison de la CDB sur les ressources forestières autres que le bois ;
 - iii) L'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages qui est chargée de lutter contre les délits affectant la faune et la flore sauvages ;
- o) Inclure la protection de la biodiversité, en mettant particulièrement l'accent sur la conservation des grands singes, en tant que facteur essentiel pour établir les priorités pour les programmes de secteurs au niveau national, par exemple dans le contexte des Papiers de stratégies de réduction de la pauvreté (PRSP) et dans les demandes de financement adressées aux organismes d'assistance multilatérale tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, le FEM, le PNUD, etc. ou les donateurs bilatéraux ;
- p) Contribuer au débat international sur l'état actuel de conservation des grands singes.

G. Mesures clés au niveau international

1. Le rôle de la communauté internationale dans la survie des grands singes

39. La responsabilité d'assurer la survie des grands singes incombe à l'humanité tout entière - le monde développé au même titre que les Etats des aires de répartition. Les riches pays industrialisés avec leur vaste « empreinte » écologique et leur demande insatiable de ressources, produits et services, pose des menaces continues à la biodiversité en général et à la survie d'espèces menacées en particulier, notamment les grands singes. Les nations consommatrices doivent prendre toutes les mesures possibles pour atténuer ces impacts.

40. Les pays donateurs et les organismes internationaux, y compris les institutions internationales de financement, ont les uns et les autres un rôle majeur à jouer pour aider les Etats des aires de répartition à appliquer avec succès leurs programmes pour la conservation des grands singes. Ils devraient être encouragés à bâtir les priorités sous-jacentes de la stratégie mondiale de survie des grands singes en intégrant leurs propres stratégies de biodiversité et plans d'action dans la mesure où ces plans ont la dimension internationale qu'ils devraient probablement avoir étant donné les engagements pris au Sommet de Johannesburg et ailleurs. Ces priorités devraient structurer l'agenda diplomatique et fonctionnel des nations donatrices alors qu'elles débattent sur les priorités et les programmes de travail des organismes ou groupements (tels que la Banque mondiale, le FEM, l'Union européenne, le PNUD, etc.) dont elles sont membres et dont les activités - directement ou indirectement - peuvent être essentielles pour des programmes efficaces de conservation des grands singes. Ces priorités devraient aussi être de plus en plus reflétées dans le travail d'organismes ou groupements régionaux comme l'Union africaine, le NEPAD, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

41. Les organisations non gouvernementales qui historiquement ont joué un rôle important dans les efforts de conservation des grands singes, au niveau aussi bien national qu'international, devraient redoubler d'efforts. Les grands singes ont besoin de défenseurs résolus et efficaces. Ils ont besoin de publicité et de manifestations très visibles conçues pour susciter l'intérêt du public et l'afflux de fonds. Ils ont besoin d'organisations non gouvernementales d'une visibilité marquée dans l'application et le suivi, y compris par exemple les études d'impact environnemental et le travail de promotion, notamment pour exercer des pressions en faveur de l'exploitation forestière durable, de l'homologation verte du bois d'œuvre, etc.

42. La communauté universitaire et scientifique, qui a déjà joué un rôle crucial en documentant l'ampleur de la crise qui affecte les grands singes et en étayant scientifiquement des projets et des programmes rationnels de conservation, sera priée de jouer un rôle encore plus essentiel à l'avenir. Des groupes de spécialistes de l'UICN (Union mondiale pour la nature) et les sociétés internationales de primatologie sont particulièrement pertinents dans ce contexte.

43. La stratégie mondiale de survie des grands singes devrait aussi reconnaître l'importance du secteur privé pour cette conservation. Beaucoup des possibilités qui s'offrent pour les grands singes - aussi bien que des menaces qui pèsent sur eux - dépendent des activités entreprises par le secteur privé, y compris les sociétés nationales et multinationales. L'écotourisme, par exemple, s'il est géré de manière appropriée, génère des revenus pour les communautés locales, des emplois dans les réserves de faune sauvage, et des profits pour les compagnies de transport, les hôteliers et les voyagistes. La stratégie devrait viser à encourager de nouveaux investissements, particulièrement dans les domaines où demeure un potentiel inexploité pour le tourisme, créant ainsi pour les populations locales un enjeu permanent dans la conservation des habitats des singes. Un écotourisme géré avec sensibilité, tenant compte de la nécessité d'éviter toute transmission de maladies entre les singes et les humains, offre aussi des possibilités inégalées de sensibiliser davantage le public au sort des grands singes et des écosystèmes forestiers qu'ils habitent. Tous les touristes qui viennent voir les singes devraient devenir pour toute leur vie des ambassadeurs de ces espèces remarquables.

2. Le rôle du GRASP dans la stratégie mondiale de survie des grands singes

44. Un autre élément de la stratégie mondiale de survie des grands singes consiste à approuver le GRASP en tant que volet essentiel de l'effort international pour sauver les grands singes.

a) Participation future au Partenariat du GRASP

45. Le lancement du GRASP en mai 2001 a permis de poser les fondements d'une alliance vraiment mondiale en faveur des grands singes. Lors de ces débuts, un rôle crucial a été joué dans cette alliance par des organisations non gouvernementales partenaires dont l'inspiration a aidé à lancer le GRASP et dont le personnel a exécuté sur le terrain des projets de conservation appuyés par le GRASP. Ces organisations non gouvernementales partenaires comprennent actuellement : l'African Wildlife Foundation, l'Alliance des grands singes, l'Alliance panafricaine des sanctuaires, les Bristol Zoo Gardens, la Bushmeat Crisis Task Force, Conservation International, Fauna and Flora International, la Fondation Born Free (qui a fourni l'équipe d'appui technique et cofinancé des missions dans les Etats des aires de répartition), la Fondation pour les chimpanzés sauvages, la Fondation pour les orangs-outangs, le Fonds Diane Fossey pour les gorilles (Europe), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'International Fund for Animal Welfare, l'Institut de conservation des forêts tropicales, les Instituts Jane Goodall, le Programme international de conservation des gorilles et la Wildlife Conservation Society. Le PNUE et l'UNESCO souhaitent vivement allonger cette liste et l'étendre à des organismes nationaux et locaux, y compris ceux qui travaillent avec des populations vivant dans les habitats des grands singes et à proximité.

46. La priorité cruciale est à présent de construire sur les premières fondations du GRASP en s'efforçant d'obtenir que les 23 Etats des aires de répartition des grands singes deviennent partenaires à part entière du GRASP.

47. D'autres Etats qui sont fortement concernés par la conservation des grands singes et les questions connexes devraient aussi avoir la possibilité de devenir partenaires.

48. Outre l'UNESCO et le PNUE, "organismes de parrainage", la stratégie devrait viser à encourager d'autres organisations internationales clés à devenir ou demeurer des partenaires actifs du GRASP. La CITES, la CMS et la CDB sont déjà de toute évidence très importantes pour le GRASP. Au-delà des accords multilatéraux sur l'environnement, le GRASP devrait espérer trouver des partenaires dans d'autres organisations clés des Nations Unies telles que la FAO, l'OMS et le Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les institutions multilatérales de financement du développement, notamment la Banque mondiale, le PNUD, le FEM, l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que les banques régionales de développement qui s'intéressent à la conservation et à la mise en valeur durable de la biodiversité.

49. L'UICN, avec son réseau unique de ressources à la fois gouvernementales et non gouvernementales (y compris le Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la survie des espèces), devrait aussi être encouragée à devenir partenaire. L'UICN a déjà accepté de jouer un rôle à part entière dans la structure actuelle du GRASP en donnant des avis scientifiques.

b) Le GRASP et le secteur privé

50. Un des caractères distinctifs du GRASP, c'est qu'il a été enregistré comme une initiative de partenariat du type 2 dans le cadre défini par le Sommet de Johannesburg. A ce titre, non seulement il rassemble les Etats des aires de répartition et les nations donatrices, les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique, mais il prévoit aussi la participation au GRASP des milieux d'affaires et de l'industrie en tant que membres de soutien.

51. En confirmant le rôle du GRASP dans les efforts mondiaux de conservation des grands singes, la stratégie reconnaît l'importance que revêt pour lui le secteur privé.¹⁵ La surexploitation des forêts, principalement pour le bois, la viande de brousse ou les minéraux constitue la plus grande menace pour les populations de grands singes. Des sociétés privées conduisent une grande partie de ces activités. Le GRASP devrait viser un travail concerté pour les engager dans les efforts destinés à atténuer les impacts néfastes, et réorienter des ressources vers la conservation et les communautés locales.¹⁶

52. Deux préoccupations particulières du GRASP sont les effets sur les gorilles, les chimpanzés et les autres espèces de faune de l'exploitation incontrôlée du coltan, composant clé des téléphones mobiles en Afrique centrale, et les impacts de l'exploitation forestière et minière sur les populations d'orangs-outangs à Sumatra et Bornéo.

c) Plan de travail du GRASP

53. Le GRASP devrait avoir un plan de travail détaillé examiné par un groupe ou comité consultatif scientifique et adopté par le Conseil du GRASP.¹⁷

H. Nouvelles ressources pour les projets et programmes de conservation des grands singes

54. Lorsque le document de stratégie du GRASP a été introduit au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002, le PNUE et l'UNESCO ont indiqué que leur objectif était de réunir 25 millions de dollars pour la conservation des grands singes d'ici 2005. Pour ces organisations, un montant de cet ordre était indispensable pour parvenir à un impact durable en réduisant le risque d'extinction et en établissant des zones où les populations de singes pourraient se stabiliser et même s'accroître.

55. La nouvelle constitution permanente du GRASP qui est envisagée devrait permettre de construire des alliances plus efficaces, non seulement avec la communauté non gouvernementale à l'appui des programmes et des projets de conservation des grands singes, mais aussi - et cela est crucial - avec les grands acteurs internationaux qui œuvrent pour financer la biodiversité (Banque mondiale, FEM, etc.) ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux clés et avec l'Union européenne. En fait, à mesure que les discussions sur la stratégie mondiale de conservation des grands singes avancent dans les divers forums pertinents, il peut être approprié de revoir l'objectif de 25 millions de dollars sur la base d'une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire et possible en termes de projets, ainsi que d'une nouvelle disposition de la part de la communauté donatrice à accroître son niveau de financement des programmes de conservation des grands singes.

56. Le concept essentiel ici sera l'aptitude du GRASP à mobiliser des ressources supplémentaires pour la conservation des grands singes. Bien que le GRASP doive nécessairement se contenter d'un petit budget administratif et ait peut-être la possibilité de financer certaines activités critiques qui ne peuvent pas

¹⁵ Des projets pour développer des initiatives d'écotourisme figurent déjà dans le portefeuille du GRASP, et le GRASP recherche des donateurs et des partenaires de ce secteur chaque fois que l'occasion se présente. Il est déjà reconnaissant à British Airways d'être devenue la première compagnie de transport à l'appuyer, par une donation de 75 000 dollars en 2002. Le GRASP espère aussi pouvoir offrir ses propres voyages spéciaux pour observer les singes, en partenariat avec des voyageurs choisis.

¹⁶ Il y a déjà des exemples - malheureusement trop rares - de sociétés ou d'individus qui ont pris une position éthique résolue pour promouvoir la conservation des singes. L'une d'elles est une compagnie d'exploitation forestière, la Congolaise industrielle des bois, qui a annoncé en juillet 2001 qu'elle avait conclu un accord avec la République démocratique du Congo et la Société mondiale pour la conservation afin de protéger le Triangle de Goualogo en République démocratique du Congo en tant que parc national. C'est une forêt pluviale qui contient des acajous et d'autres essences de bois durs est un "point chaud" presque vierge pour la biodiversité, où l'on trouve des gorilles, des chimpanzés, des éléphants et beaucoup d'autres espèces.

¹⁷ Un projet préliminaire de plan de travail du GRASP a été affiché sur son site Internet www.unep.org/grasp/brainstorming.asp. Le plan de travail révisé du Partenaire GRASP pour 2003-2007, tel qu'adopté à la réunion préparatoire d'experts du 26 au 28 novembre 2003, figure comme annexe au rapport de ladite réunion.

autrement attirer un appui opportun ou suffisant, il est prévu que l'essentiel des financements nouveaux proviendra de sources traditionnelles comme la Banque mondiale, le FEM, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales. En clarifiant le rôle du GRASP dans l'effort mondial de conservation des grands singes, la stratégie devrait montrer clairement que ce n'est pas une tentative pour créer un nouveau mécanisme de financement ou une nouvelle institution d'importance majeure, mais bien plutôt un moyen de promouvoir le développement et l'application de plans et de projets nationaux pour la survie des grands singes et d'aider à mieux coordonner et cibler les ressources.

I. Examen de la stratégie mondiale de survie des grands singes

57. Un examen collectif de la stratégie mondiale de survie des grands singes sera effectué de temps à autre (tous les quatre ans) sous la responsabilité du Conseil du GRASP, avec un apport du groupe ou comité consultatif scientifique.
